

# Maintenir les standards de l'OCDE en matière de chaînes d'approvisionnement responsables grâce à la négociation d'accords de sécurité



ÉTUDE DE CAS : L'IMPACT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PRINCIPES VOLONTAIRES DU SUD-KIVU

## **NYABIBWE**

**PROVINCE DU SUD-KIVU**  
EST DE LA RÉPUBLIQUE  
DÉMOCRATIQUE DU CONGO



## CONTEXTE

Nyabibwe est une ville minière dans la province du Sud-Kivu dont l'économie repose sur l'artisanat minier du coltan et de la cassitérite. Nyabibwe est le premier site minier de la RDC à avoir mis en place un système de traçabilité selon le **Guide OCDE sur le devoir de diligence** sur les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones à haut risque. Le site de Nyabibwe était exploité par deux coopératives minières. Dans cette région, il est commun pour les communautés minières d'employer des agents de sécurité locaux informels pour se protéger des attaques de groupes armés non étatiques et d'autres entités menaçant la sécurité des sites miniers.



Nyabibwe, territoire de Kalehe,  
Province du Sud-Kivu  
Est de la République Démocratique du Congo

## LE CAS

La conformité aux normes de l'OCDE est mise en péril sur le site Nyabibwe lorsqu'une nouvelle coopérative minière s'y implante et revendique les droits d'exploiter, donnant lieu à des actes de violence entre les communautés. La nouvelle coopérative se met à employer illégalement des membres de la Police des Mines qui s'engagent à titre personnel afin de s'approprier une section du site minier pour son usage exclusif. Les deux premières coopératives craignent de perdre leurs investissements précédents et leurs moyens de subsistance et protestent l'arrivée de la nouvelle coopérative et des forces de sécurité qui l'accompagnent.

Les tensions s'accroissent en 2019 lorsqu'une des coopératives organise le kidnapping d'un membre d'une autre coopérative, menant à une confrontation ouverte entre les communautés et les forces de sécurité respectives qu'elles avaient embauchées. Plusieurs personnes reçoivent des blessures au couteau nécessitant des hospitalisations. Ces actes de violence mènent finalement à l'intervention de certains membres de la Police des Mines légitime qui transportent les personnes blessées à l'hôpital et libèrent le mineur kidnappé.

Cette violence pousse le Ministère des mines à interdire la production de minerais sur le site, entraînant la perte immédiate et essentielle des moyens de subsistance des communautés minières de Nyabibwe.

## LES SOLUTIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

Après une enquête du cas de Nyabibwe, le CPS conclut que seule la nouvelle coopérative possède tous les documents requis afin de légalement exploiter les minerais du site. Le Groupe de Travail sur les Principes Volontaires du Sud-Kivu était préoccupé que les communautés minières n'accepteraient pas la décision du CPS et, par conséquent, il poursuit son implication à Nyabibwe pour éviter tout autre affrontement sur le site et pour assurer une reprise pacifique et durable de l'extraction minière. Dans ce but, le Groupe de Travail prend les mesures suivantes :

- Évaluer les risques sécuritaires comme base d'intervention : le Groupe de Travail consulte un grand nombre d'acteurs, y compris des membres de la communauté locale, les forces de sécurité et les autorités provinciales, afin d'évaluer les risques de sécurité à Nyabibwe et de considérer les options possibles pour y remédier. Il ressortait de l'évaluation des risques que les coopératives reprendraient les hostilités à moins qu'un accord de sécurité ne soit accepté et mis en place par tous les partis.
- Favoriser un dialogue continu entre les coopératives.
- Faciliter un accord de sécurité acceptable par tous les partis. Le Groupe de Travail soutient les coopératives dans la rédaction d'un accord acceptable détaillant les modalités d'une coexistence pacifique et d'une exploitation partagée par les trois coopératives des dépôts de minerais à Nyabibwe.
- Faciliter le retrait des forces de sécurité illégales, remplacées par la Police des Mines légitime qui possède le mandat pour assurer la sécurité sur les sites miniers selon la loi congolaise.

## IMPACT POSITIF

### RÉSOLUTION DU CONFLIT ET REPRISE PACIFIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUE

Le Groupe de Travail a facilité le dialogue menant les trois coopératives à signer un accord pour mettre un terme à la violence et reprendre l'exploitation partagée du site minier. Par conséquent, le Ministère des mines met fin à l'interdiction d'opérer sur le site minier et les communautés reprennent l'exploitation du coltan et de la cassitérite.

### COORDINATION DES SERVICES DE SÉCURITÉ

Le groupe de travail négocie également la mise en place d'un mécanisme de sécurité sur le site minier accepté par tous les partis. Les trois coopératives tombent d'accord pour conserver chacune leurs agents de sécurité informels, financés séparément, tout en les unifiant avec l'objectif d'assurer la sécurité commune des communautés. Malgré les inquiétudes au sujet de l'emploi d'agents de sécurité informels, la négociation de cette solution offre une solution pacifique immédiate, évitant une montée de violence.

### ACCÈS À DES VOIES DE RECOURS ET AUX RÉPARATIONS

Le Groupe de Travail a mis en place un mécanisme non juridique de réclamation afin de répondre aux plaintes des victimes de kidnapping et de confrontations violentes. Les auteurs de ces actes acceptent d'indemniser les victimes pour les dommages causés par leurs actes de violence.

### ASSURER LES MOYENS DE SUBSISTANCE

La reprise pacifique de l'extraction minière par les trois communautés a assuré, d'une part, l'accès de leurs minerais aux chaînes d'approvisionnement internationales et, d'autre part, des moyens de subsistance pour les communautés.

### RELIER LES PRINCIPES VOLONTAIRES ET LES INITIATIVES POUR LA MISE EN PLACE DE CHÂÎNES D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLES

Les pratiques de sécurité responsable sont au cœur des pratiques commerciales responsables, néanmoins, celles-ci ne sont fréquemment pas prises en compte dans les efforts nationaux et internationaux pour établir des chaînes d'approvisionnement responsables de minerais. Le Ministère des mines congolais a créé le Comité Provincial de Suivi (CPS) qui supervise la mise en œuvre du Guide OCDE sur le devoir de diligence au Sud-Kivu. Le CPS comprend des acteurs clés de l'industrie extractive, y compris des représentants du Groupe de Travail sur les Principes Volontaires. Le DCAF et OGP ont plaidé avec succès pour établir le Groupe de Travail sur les Principes Volontaires en tant que cellule technique du CPS. Grâce à cette configuration complémentaire, tous les incidents sécuritaires sont partagés avec le Groupe de Travail qui les traite et les surveille spécifiquement. Pour le CPS et l'OCDE, la mise en place de mesures ciblées pour résoudre les problèmes sécuritaires est une composante essentielle de la gestion des risques dans les chaînes d'approvisionnement.

## BONNES PRATIQUES

Les actions du Groupe de Travail sur les Principes Volontaires du Sud-Kivu dans cette étude de cas illustrent un certain nombre de bonnes pratiques identifiées par DCAF et le Fund For Peace (FFP) dans l'étude **De l'engagement à l'impact : Guide pour les groupes de travail locaux sur les entreprises, la sécurité et les droits de l'homme** ainsi que le Guide de bonnes pratiques du DCAF et CICR **Relever les défis liés à la sécurité et aux droits de l'homme dans des environnements complexes**.

### RÉINSTITAURER LA CONFIANCE ET L'APPROPRIATION LOCALE

Grâce au fait que le groupe de travail est dirigé localement, composé de manière multipartite et grâce au temps investi pour développer la confiance, le Ministère des mines charge le Groupe de Travail d'intervenir et de résoudre ce cas.

### L'IMPORTANCE DE MENER UNE ÉVALUATION MULTIPARTITE DES RISQUES SÉCURITAIRES

Le Guide des bonnes pratiques du DCAF et CICR recommande, en tant que première étape cruciale pour résoudre des problèmes de sécurité dans des contextes difficiles, de mener une évaluation des risques sécuritaires conjointe entre les forces de sécurité, les membres communautaires et d'autres acteurs clés pertinents. Par conséquent, peu de temps après sa création, le Groupe de Travail sur les Principes Volontaires du Sud-Kivu et DCAF organisent des ateliers multipartites afin d'évaluer et d'atténuer les risques qui mettent en jeu la sécurité et les droits de l'homme dans la province. Lorsque le Ministère des mines charge le Groupe de Travail de résoudre le cas à Nyabibwe, la première étape consiste à mener une évaluation locale des risques afin d'identifier une logique d'intervention. Le DCAF offre de l'aide technique supplémentaire au Groupe de Travail afin que celui-ci puisse discuter des différentes approches possibles et fournir des orientations sur les façons d'améliorer la sécurité et les droits de l'homme sur le terrain.

### COLLABORATION ENTRE DES INITIATIVES COMPLÉMENTAIRES

Le CPS et le Groupe de Travail sur les Principes Volontaires sont des initiatives séparées mais complémentaires. Le CPS se concentre sur une gamme de thématiques liées aux chaînes d'approvisionnement responsables tandis que le Groupe de Travail travaille sur le commerce, la sécurité et les droits de l'homme. D'emblée, les deux groupes reconnaissent l'avantage d'une étroite collaboration et entament un dialogue et une coordination active. La demande du Ministère des mines à ce que le groupe de travail intervienne afin de résoudre la situation au Nyabibwe témoigne du rôle unique des Principes Volontaires dans l'établissement de normes pour le commerce, la sécurité, les droits de l'homme et la promotion d'une approche multipartite. Ceci assure que le respect des droits de l'homme par les dispositifs de sécurité dans le secteur minier constitue le fondement de chaînes d'approvisionnement responsables.

**DCAF** Geneva Centre  
for Security Sector  
Governance  
SECURITY & HUMAN RIGHTS  
IMPLEMENTATION MECHANISM (SHRIM)

Le Groupe de Travail sur les Principes Volontaires du Sud-Kivu a été établi en 2018 grâce à une subvention de l'ambassade néerlandaise de la République Démocratique du Congo (RDC) au fonds d'affectation de DCAF Security and Human Rights Implementation Mechanism (*Mécanisme de mise en œuvre des droits de l'homme et de la sécurité - SHRIM*). Le Groupe de Travail est dirigé par l'organisation congolaise basée à Bukavu Observatoire Gouvernance et Paix (OGP) en collaboration avec DCAF.

Le SHRIM est un fonds d'affectation multi donateurs soutenant la mise en œuvre de bonnes pratiques de sécurité et des droits de l'homme dans des environnements fragiles, de façon cohérente, rentable et durable. Les études de cas de SHRIM renforcent l'impact des approches multipartites en soulignant les défis et succès lorsque l'on fait face aux risques en matière de sécurité et de droits de l'homme dans des contextes fragiles.